



CONVOCATION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Berstett, le 16 avril 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira
à la Mairie de Berstett le

MARDI 21 AVRIL 2026 À 20H00

en séance ordinaire, et vous prie de bien vouloir y assister.

Agréez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Madame le maire,

Valentine Erné-Heintz



ORDRE DU JOUR :

I. INFORMATIONS DIVERSES

II. DÉLIBÉRATIONS

1. Vote du compte financier unique 2025
2. Affectation du résultat 2025 de la commune
3. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2026
4. Vote du budget primitif 2026 de la commune
5. Vote des subventions à verser pour 2026
6. Information sur le tableau des effectifs communaux au 31 décembre 2025
7. Information sur les marchés publics conclus par la commune en 2025
8. Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (hors chapitre 12 dépenses de personnel)
9. Élection au scrutin de liste proportionnel des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS)
10. Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
11. Désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)



12. Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)
13. Action sociale en faveur du personnel – Renouvellement des instances du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (GAS) – Désignation d'un délégué « élu » et d'un délégué « personnel »
14. Désignation d'un correspondant défense
15. Constitution de comités consultatifs communaux
16. Désignation des membres du conseil municipal prêts à participer à la commission de contrôle des listes électorales
17. Désignation d'un représentant du conseil municipal auprès de la bibliothèque « la ruche aux livres »
18. Règlement intérieur du Conseil Municipal
19. Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

III. DIVERS